

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
2 juin 2009**

L'an deux mil neuf, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, Mme N. TERRIOT, M. Ch. BAUJARD, Mme A. GIGON, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M. JM. COLLET, Mme G. GUINET, Mme S. CHAUVINEAU, Mme M. ROUSSELET, Mme I. RETAILLEAU, M. B. BELHADJ, M. G. PERRIN, Mme M. BIGEARD, Mr D. LEFEBVRE Mme F. MOZER, Mme A. DEMANGEON, M. Th. DARPIN, Mme A. LIOTARD, M. A. AUFFRET, Mme C. SOLDATI, Mr M. FANOI.

Excusés : M. J. GRELET (procuration à Henri GAUDE), Mr D. GASSE (procuration à A GIGON), Mr X. RABAGO (procuration à N. TERRIOT), Mme C. CORMILLOT (procuration à D. LETOUZEY), M JM GARCIA (procuration à M. MAILLOT)

Mme Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

1°) Approbation à l'unanimité du compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 4 mai 2009.

2°) Liste annuelle des jurés d'assises :

Par tirage au sort, le conseil municipal désigne les noms des quinze personnes remplissant les conditions d'aptitude aux fonctions de jurés.

3°) Liste annuelle des jurés d'assises cantonales :

Par tirage au sort, le conseil municipal désigne la commune de Chaignay qui ne participera pas au tirage au sort pour la liste des jurés d'assises.

4°) Demande de dotation de développement rural (DDR) année 2009

Michel MAILLOT rappelle au conseil municipal que par délibération du 4 mai 2009, le conseil municipal a sollicité l'aide financière au titre de la D.D.R. 2009 pour le financement du « Point insertion – formation – emploi » et a demandé à ce que l'aide de l'Etat de 215 000 € fasse l'objet d'une avance en attendant la signature de la convention

Les services préfectoraux nous ont informé que cette avance n'est pas réalisable.

Il est proposé au conseil municipal d'annuler la délibération du 4 mai 2009, et de solliciter l'aide financière au titre de la DDR 2009 – 2^{ème} part à hauteur de 50 % du coût de l'opération H.T. et dans le cas où la ville obtiendrait cette dotation de renoncer à la participation de l'Etat dans le cadre de la labellisation « Maison de l'Emploi ».

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Considérant que le projet « maison de l'emploi » a été labellisé mais que la convention avec l'Etat n'est pas signée, ce qui rend hypothétique le versement de l'aide de 215 000 € prévue dans le plan de financement initial ;

Considérant que ce bâtiment à usage multi-services (emploi, mission locale, pôle emploi, CCAS, permanences de la CAF, de la CRAM, de retraites complémentaires) concerne toutes les communes du Pays Seine et Tilles en Bourgogne et que seule la ville d'Is-sur-Tille assure à ce jour, le solde du financement de l'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DEMANDE l'annulation de la délibération prise le 4 mai 2009 ;
- DECIDE de demander une aide financière au titre de la D.D.R. 2009 – 2^{ème} part - à raison de 50 % sur le montant H.T. 649 718.72 € soit 324 859.36 €
- DIT qu'au cas où la ville obtiendrait la DDR 2^{ème} part pour un montant de 324 859.36 €; elle renoncerait à la participation de l'Etat de 215 000 € dans le cadre de la labellisation « Maison de l'Emploi » ;
- ARRETE le plan de financement comme suit :
- Coût des travaux 649 718.72 € H.T. :

- Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Pays :	93 550.00 € -
- Conseil Général : en attente d'attribution	35 446.00 €
- D.D.R. 2009	324 859.36 €
- Solde à la charge de la commune d'Is-sur-Tille (soit 30.14 %)	195 863.36 €

5°) Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du plan de soutien de l'économie locale du Conseil Général de Côte d'Or.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 mars 2009 déposée en Préfecture le 13 mars 2009, le conseil municipal avait décidé de demander dans le cadre du plan de soutien de l'économie locale, une aide pour l'amélioration de voirie communale pour une estimation de travaux de 20 000 € T.T.C. La subvention étant limitée à 10 000 € pour un minimum de 20 000 € T.T.C. de travaux. Les travaux devront être réalisés au 31 décembre 2009.

Compte tenu des travaux susceptibles d'être subventionnés, il est proposé au conseil municipal d'annuler la délibération visée ci-dessus et de solliciter dans le cadre du dispositif « voirie et aménagement urbain » l'attribution d'une subvention pour l'aménagement du parking rue Anatole France dont l'estimation serait de 60 000 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant :

- Montant des travaux H.T.	60 000 €
- Subvention du Conseil Général	10 000 €
- Autofinancement ou emprunt	50 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 9 mars 2009 déposée en Préfecture le 13 mars 2009 et adopte le plan de financement pour l'aménagement d'un parking rue Anatole France. Sollicite l'aide du Conseil Général à hauteur de 10 000 € qui sera versée à la Ville d'Is-sur-Tille ; Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à caractère administratif, technique et financier relatives à cette opération.

6°) Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 21 heures hebdomadaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de créer à l'unanimité à compter du 1^{er} juin 2009 un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 21 heures hebdomadaires.

Questions diverses :

Monsieur Thierry DARPIN signale les nuisances dues aux corbeaux dans le parc de l'hôpital. Monsieur le Maire indique que le tir contre les corbeaux est réglementé qu'il doit être demandé par le propriétaire des lieux et être exécuté par un louvetier autorisé par arrêté. Concernant l'hôpital, la demande a été faite et les tirs ont déjà commencé.

Thierry DARPIN signale également que le passage piétons situé sur la rue Anatole France au carrefour avenue Carnot est dangereux. Monsieur le Maire indique que ce problème sera vu et remédié si besoin par les services techniques.

Concernant Is Ci et Là, Thierry DARPIN regrette qu'il ait été mentionné à la page 6 « les élus ont rencontré... » alors que seuls Monsieur le Maire et certains membres de l'exécutif ont rencontré les commerçants. Christian BAUJARD indique qu'à l'avenir la précision sera apportée.

Anne LIOTARD demande s'il y a possibilité dans le cadre de la lutte contre le bruit (décret du 16 août 2006 et loi 92-1444 du 31 décembre 1992), de limiter le bruit des véhicules et des mobylettes près des habitations, et informer la population des règles à respecter.

Monsieur le Maire indique que ces nuisances sont connues et ont été signalées à la Gendarmerie qui tourne le soir dans la ville.

Un arrêté municipal précise ces horaires à savoir :

Travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer un gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Il est précisé dans ce compte rendu, que les infractions aux dispositions énumérées par arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores dont la liste peut être consultée en mairie, doivent être constatées par les inspecteurs de salubrité et par les officiers et agents de police judiciaire ainsi que par les agents commissionnés et assermentés dans les conditions fixées par l'article 21 de la loi n° 92-1444 du 31/12/1992 relative à la lutte contre le bruit.

Monsieur Maillot précise que l'information est faite régulièrement dans Is Info.

Anne LIOTARD demande où se déroulera la fête de la musique. Ghislaine GUINET précise que le lieu n'a pas été modifié et qu'elle se déroulera au parc du Château. Anne LIOTARD regrette les nuisances provoquées par cette fête alors que les étudiants préparent leurs concours.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 22 juin 2009

Is-sur-Tille, le 5 juin 2009

Le Maire,

Michel MAILLOT